

**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 28 novembre 2024 à 18h30.**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du vingt-et-un novembre deux mil vingt-quatre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Nombre de membres en exercice : 29**

**Présents : 23**

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Sandrine BROCARD, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Annie BAGGIO, Philippe KUPPENS.

**Absents ayant donné procuration : 6**

Monsieur Jean MOULLIÈRE donne procuration à Monsieur Cyprien DUBUS

Monsieur Patrice PUCHOIS donne procuration à Madame Manuella DELESALLE

Monsieur Dominique SKRZYPCZAK donne procuration à Monsieur Luc MONNET

Monsieur Yannick LIEVIN donne procuration à Madame Daniela MORONVAL

Monsieur Emmanuel CHARETTE donne procuration à Monsieur Michel MAILLARD

Madame Angélique DEKOKER donne procuration à Monsieur Stéphane MICHEL

**Secrétaire :**

Cyprien DUBUS

**1- Présentation du rapport d'activités 2023 de la Communauté de communes Pévèle Carembault**

Monsieur le Maire accueille et remercie Monsieur Michel DUPONT, Vice-président en charge des finances et des ressources humaines à la Communauté de communes Pévèle Carembault, ainsi que Madame Laetitia CENSIER, responsable Finances, pour la présentation du Rapport d'activités 2023 de la Pévèle Carembault qui va suivre. Le rapport d'activités 2023 est projeté sur écran et une version papier est mise à disposition de l'Assemblée.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2023 de la Communauté de communes Pévèle Carembault.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

Avant de démarrer l'ordre du jour du Conseil municipal, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir accepter la mise sur table de 6 délibérations qui concernent la vente de l'immeuble sis 3-5 rue Neuve pour une mise en conformité administrative.

### 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024 à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

### 2- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024 à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

### 3- Décision modificative n° 3

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances. Monsieur MICHEL explique qu'il s'agit de la troisième décision modificative de l'année. Elle porte sur 3 points. Le premier point à hauteur de 6 705 € qui correspond à un oubli dans l'inscription au budget de la cotisation à la LPA, la Ligue Protectrice des Animaux. Il y a une cotisation à verser qui correspond à 1 € par habitant et donc

la somme est de 6 705 €. Ensuite, on a une deuxième dépense qui était totalement imprévue, il s'agit de travaux qui ont été nécessaires pour intervenir en urgence à cause d'une fuite d'eau apparue entre la salle polyvalente et la salle de sport. Une fuite est apparue et dix mètres cubes d'eau par jour étaient perdus. Nous avons donc fait intervenir un prestataire très rapidement et cela a occasionné des travaux assez conséquents, la facture s'élève ici à 32 100 €. Et puis, on a une troisième somme inscrite à la décision modificative à hauteur de 21 500 €, qui correspond à un reliquat de factures à une société pour l'entretien des espaces verts, et on est arrivé ici à cette somme de 21 500 euros.

Donc, on arrive en tout à une augmentation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 60 305 € qui vont ainsi être compensées tout simplement par l'utilisation de notre suréquilibre puisque que l'on avait voté le budget en suréquilibre au mois de mars dernier. Monsieur MICHEL précise que la section de fonctionnement a été votée en suréquilibre et donc nous pouvons ici sans problèmes techniques ou particuliers, utiliser une partie de ce suréquilibre pour venir compenser l'augmentation des dépenses.

Monsieur le Maire soumet la décision budgétaire modificative relative à des ajustements de crédits en dépenses de fonctionnement à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

#### 4- Participation aux frais de cantine de l'école Saint-Martin au titre de l'année scolaire 2023-2024

Monsieur le Maire donne la parole à Christian LEMAIRE, Adjoint à la Vie Scolaire. Monsieur LEMAIRE explique que c'est une délibération récurrente, comme chaque année, la commune de Templeuve participe financièrement aux repas pris par les élèves templeuvois à la cantine de l'école Saint-Martin. Le nombre de repas est calculé à l'année n -1 et donc 19 334 repas ont été servis. Par conséquent, il vous est demandé de bien vouloir valider la somme de 19 334 € qui sera versée à l'OGEC de l'école Saint-Martin. Monsieur le Maire rappelle qu'effectivement, la commune accompagne depuis de nombreuses années, les enfants templeuvois qui mangent à l'école Saint-Martin.

Monsieur le Maire soumet la participation financière 2023-2024 aux repas des élèves de l'Ecole Saint-Martin pour un montant de 19 334 € à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

#### 5- Ouverture par anticipation des dépenses d'investissement de l'exercice 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances. Monsieur MICHEL explique qu'il s'agit également d'une délibération récurrente. Chaque année, on procède de la même manière, à savoir, on adopte le budget en général fin mars et, d'un point de vue budgétaire, si nous ne prenons pas cette délibération, cela signifie que jusqu'à l'adoption du budget, nous ne pouvons pas utiliser de l'argent pour investir. Ce qui est quand même potentiellement embêtant. Donc, on demande au conseil municipal d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits d'investissement de l'année en cours. Donc, en l'occurrence, on avait 2 379 550 € inscrits en dépenses d'investissement en 2024 et donc on pourrait obtenir ici 25 % d'ouvertures de crédits, soit 594 887,50 € pour être précis. Monsieur MICHEL précise que ligne par ligne, opération par opération, on fait ici le calcul des 25 %. Madame BAGGIO remarque qu'il y a une petite coquille matérielle dans le report des montants.

Afin de permettre une continuité d'action des services municipaux et, en attendant le vote du budget primitif de 2025, Monsieur le Maire soumet l'ouverture par anticipation de 25% des crédits d'investissement de l'exercice 2024, représentant la somme de 594 877,50 €, à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

#### **6- Prise en charge des frais d'hébergement d'un auteur venu pour un événement à la Médiathèque Entre Les Lignes**

Monsieur le Maire donne la parole à Joëlle DUPRIEZ, 1ère Adjointe. Madame DUPRIEZ explique qu'un auteur est venu donner un spectacle à la médiathèque. Son cachet a été payé normalement mais il a été hébergé et les frais d'hôtel ne peuvent pas s'ajouter au cachet. De ce fait, la Trésorerie nous a demandé de faire une ligne spécifique pour payer les frais d'hébergement. Madame DUPRIEZ demande au Conseil municipal de bien vouloir prendre en charge les frais d'hébergement de cet auteur venu à la médiathèque et qui s'élèvent à 101,71 €,

Suite à un événement programmé à la médiathèque le jeudi 17 octobre 2024, Monsieur le Maire soumet la prise en charge des frais d'hébergement d'un auteur pour un montant de 101,71€ à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

## 7- Rétrocession des espaces communs du lotissement « Allée des coquelicots »

Monsieur le Maire donne la parole à Alain DELECLUSE, Adjoint aux Travaux. Monsieur DELECLUSE précise que l'allée des coquelicots se trouve au Zécart. Il s'agit d'un tout petit lotissement de sept ou huit maisons réalisées par Ramery Construction. Aujourd'hui tout est en conformité pour acter cette rétrocession. Les réseaux ont été vérifiés, l'éclairage public a été fait avec la convention de la Communauté de communes, des plantations et espaces verts ont été réalisés. Monsieur le Maire rappelle que c'est important pour la commune puisque cela rajoute des mètres linéaires au titre des longueurs des voiries communales et que cela intervient dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

En vue de leur intégration dans le domaine public communal, Monsieur le Maire soumet la rétrocession à la commune des parcelles AN 728, AN 738, AN 739, AN 740 et AN 741 (espaces communs et équipements : voiries, annexes de voirie, espaces verts) situées allée des Coquelicots à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

## 8- Signature d'une convention avec le Département du Nord relative à la création d'une double écluse et à son entretien ultérieur

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain DELECLUSE, Adjoint aux Travaux. Il s'agit de la double écluse réalisée rue d'Hucquinvillie sur la commune de Cappelle-en-Pévèle et sur la Commune de Templeuve-en-Pévèle. Monsieur le Maire précise que les travaux sont terminés et que le Département demande à ce que les choses soient cadrées, notamment au niveau de l'entretien ultérieur.

Monsieur le Maire soumet l'autorisation de signature d'une convention avec le Département du Nord relative à la création d'une double écluse et à son entretien ultérieur en partenariat avec la commune de Cappelle-en-Pévèle à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

## 9- **Maintien de la labellisation et modification du montant de la participation employeur à la protection sociale complémentaire prévoyance de ses agents**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle DUPRIEZ, 1<sup>ère</sup> Adjointe. Madame DUPRIEZ rappelle à l'Assemblée que les employeurs publics territoriaux ont l'obligation de participer financièrement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 aux cotisations des contrats de prévoyance souscrits par les agents. Au niveau du calendrier, il y aura l'assurance mutuelle santé qui sera vue l'année prochaine, cette année, nous avons l'assurance maintien de salaire pour compenser la perte de salaire et aussi pour verser éventuellement et malheureusement un capital décès aux bénéficiaires des agents décédés. Pour cela, il y a la labellisation que nous avons déjà votée dans un précédent conseil municipal, la délibération présentée propose que nous maintenions cette labellisation. Madame DUPRIEZ précise que c'est tout à fait en accord avec le Comité Social Territorial. Néanmoins, la somme minimum est de 7 € par agent pour la prévoyance et la municipalité propose de donner 10 € par agent pour cette prévoyance.

Monsieur le Maire propose de maintenir la procédure dite de labellisation en prenant acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux et de fixer la participation mensuelle de la collectivité à hauteur de 10€ par agent.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

## 10- **Mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement des policiers municipaux**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle DUPRIEZ, 1<sup>ère</sup> Adjointe. Madame DUPRIEZ explique que la police municipale a un statut spécifique. Dans la collectivité, tous les agents ont une indemnité spéciale de fonction et d'engagement ainsi qu'une prime annuelle, le Complément Indemnitare Annuel (CIA) qui repose davantage sur la méritocratie, la somme versée correspond à 250€ par agent, 500€, voire 750€ pour des choses exceptionnelles. La police municipale ne pouvait pas bénéficier de ce CIA auparavant mais il y a eu un changement dans leurs statuts avec la mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement.

Suite au Comité Social Territorial du 6 novembre 2024, Monsieur le Maire soumet la mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) des policiers municipaux à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée d'avoir acceptée les délibérations suivantes mises sur table.

**12- Retrait de la délibération n°2024-54 du 26 septembre 2024 prononçant la désaffectation et le déclassement de l'immeuble sis 3-5 rue Neuve**

En vue de la cession de l'immeuble sis 3-5 rue Neuve, il convient de présenter deux délibérations distinctes pour la désaffectation et le déclassement de l'immeuble. Monsieur le Maire soumet le retrait de la délibération n°2024-54 du 26 septembre 2024 à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

**13- Désaffectation de l'immeuble sis 3-5 rue Neuve en vue de la cession du bâtiment**

En vue de sa cession, Monsieur le Maire soumet la désaffectation de l'immeuble sis 3-5 rue Neuve à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

**14- Déclassement de l'immeuble sis 3-5 rue Neuve en vue de la cession du bâtiment**

En vue de sa cession, Monsieur le Maire soumet le déclassement de l'immeuble sis 3-5 rue Neuve à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

**15- Retrait de la délibération n°2024-65 du 17 octobre 2024 relative à l'autorisation de signature d'un compromis de vente permettant la cession de l'immeuble 3-5 rue Neuve**

Afin de permettre la signature de deux actes de cession distincts, Monsieur le Maire soumet le retrait de la délibération n°2024-65 du 17 octobre 2024 à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

#### 16- Autorisation de cession de l'immeuble sis 3 rue Neuve (parcelle AR 166p2)

Monsieur le Maire soumet l'autorisation de cession de l'immeuble sis 3 rue Neuve (parcelle AR 166p2) pour un montant de 80 000 euros à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

#### 17- Autorisation de cession de l'immeuble sis 5 rue Neuve (parcelle AR 165 et AR 166p1)

Monsieur le Maire soumet l'autorisation de cession de l'immeuble sis 5 rue Neuve (parcelle AR 165 et 166p1) pour un montant de 130 000 euros à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

Monsieur MAILLARD a pu visiter le nouveau local qui sera mis à la disposition des élus mais il trouve l'escalier difficile d'accès. Monsieur le Maire propose d'étudier une autre possibilité de salle.

Suite à quelques commentaires sur les réseaux sociaux, Monsieur le Maire souhaite faire un point sur la création du Chaucidou rue de Bonnance après les travaux de raccordement du réseau réalisés par Noréade. Aujourd'hui les travaux s'achèvent, il y a encore une opération de mise au point de grattage et de marquage. Monsieur le Maire rappelle que ce Chaucidou est une expérimentation. La première expérimentation départementale à l'échelle du Département du Nord pour la création d'un Chaucidou hors agglomération et, qu'à ce titre d'abord, Monsieur le Maire est très heureux que Templeuve ait été choisi pour pouvoir tester ce type d'organisation spatiale entre les voitures et les vélos. Nous sommes sur une expérimentation, d'ailleurs le bureau de contrôle du département, a observé la façon dont se passait la

première phase du Chaucidou qui avait été réalisée et, qu'à ce titre, il y a des aménagements qui vont être réalisés, des correctifs qui vont être faits sur notamment les virages où, effectivement, il y avait des problèmes de visibilité. Dans les virages les plus dangereux qui posaient problème, en tous les cas dans le cadre du Chaucidou tel qu'il avait été imaginé, on revient sur un espace complètement noir, sur la totalité de la largeur et on revient sur des partages de chaussée entre voirie et cyclistes. Donc, tout ceci se met en place et sera totalement opérationnel prochainement.

Pour Monsieur le Maire, ce qui importe le plus dans ces opérations, c'est d'abord la sécurité pour les riverains et la sécurité pour les cyclistes. En ce qui concerne les véhicules, qu'ils soient Templeuvois, et beaucoup de véhicules qui passent par-là ne sont pas des Templeuvois, pour aller rejoindre la Métropole, Monsieur le Maire les incite à respecter le code de la route. Pour ce qui est de la rue de l'Hardinière où un Chaucidou a été réalisé, Monsieur le Maire informe qu'il a beaucoup de retours positifs des riverains parce que cela a un impact aussi très fort sur le fait de ralentir sur la chaussée. Monsieur le Maire précise qu'il faut voir à l'usage et que des centaines de milliers de kilomètres de Chaucidous existent aux Pays-Bas, et aussi en Belgique. Monsieur le Maire fait le constat, qu'effectivement, si c'est appelé à se développer, d'ailleurs comme le disait de Michel DUPONT tout à l'heure, Templeuve est plutôt la commune des Chaucidous, la rue de la Fourmisière pourrait aussi accueillir ce type d'aménagement. La rue de la Fourmisière est la rue qui mène de Templeuve à Louvil. Monsieur le Maire a appris par le Département que le revêtement en partie urbaine serait refait en 2025 et donc, par conséquent, si l'on peut envisager la même opération que sur la rue de l'Hardinière ce serait une bonne chose. D'autant plus que, Monsieur le Maire entend certains dire que cela serait mieux de créer des pistes cyclables, et de ce fait de boucher les fossés mais on n'imagine pas ce que cela coûte. D'abord, écologiquement, parce que l'on supprime des fossés et qu'on y met des buses à la place. Puis, par ailleurs aussi, dans beaucoup de cas de figures, cela nécessite des acquisitions foncières importantes, et là on part sur des années et des années de procédure et de travail. Le Chaucidou réalisé rue de Bonnance est un peu particulier parce, qu'effectivement cela a nécessité de refaire un revêtement, soit un peu plus de 700 000 € dans sa globalité. Mais pour le reste, le Chaucidou comme sur la rue de l'Hardinière, ce n'est pas si cher que ça. Alors certes, le Département a refait le revêtement, mais il fallait qu'il soit refait aussi suite aux travaux d'assainissement, mais au demeurant, ce sont des opérations qui, techniquement, sont faciles à mettre en œuvre, qui ne coûtent pas très cher et qui sont reprises dans le cadre du schéma cyclable de l'interco. Donc, c'est vrai qu'il y a un gros financement départemental, un financement communal et un financement communautaire.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu deux questions de l'opposition. La première concerne l'opération qui est située au lotissement de la Campagnette et les deux parcelles rue de la Joie de Vivre et de l'Escarpolette sur lesquelles on a délibéré le 26 juin dernier (la cession en direction des deux familles concernées par ces acquisitions). Monsieur MAILLARD a été interpellé par des personnes du lotissement sur l'avancement de ce sujet en lui précisant qu'ils avaient interpellé dernièrement Monsieur le Maire, c'est le cas, Monsieur le Maire a bien reçu un courrier de leur part en octobre, courrier qui reprend un peu l'historique de cette de cette opération. Sincèrement, Monsieur le Maire pensait qu'on arriverait au bout de l'opération et que l'on pourrait la finaliser comme il l'avait indiqué, avant la fin de la date fatidique du règlement de lotissement (fin 2024) mais cela ne sera pas possible. Pourquoi ? Parce qu'en fait, ces personnes, au lieu de partir sur une procédure amiable et de régler les problèmes en tête à tête, ont décidé de mettre cette affaire au Tribunal administratif. Par conséquent, Monsieur le Maire ne peut pas donner plus d'informations sur cette cession ou non de l'opération.

L'autre point concerne la maison LEPERRE qui continue de se dégrader, « il apparaît urgent de déclarer l'immeuble en péril ». Monsieur le Maire rejoint la liste de l'opposition sur le constat. Monsieur le Maire et Monsieur DELECLUSE ont participé à une réunion avec l'entreprise SIGLA, qui est propriétaire de ce bien, et les entreprises qui vont réaliser les travaux. Les travaux vont démarrer en janvier 2025. Pour autant, il y a une poutre qui interpelle à chaque fois que l'on passe devant et sur ce sujet, une entreprise

doit intervenir pour sécuriser le chantier avant la fin de l'année. Ce sujet a été précisé cette semaine pour enlever la poutre côté rue de Roubaix qui, elle, effectivement fait peur, et naturellement, la responsabilité du Maire peut être engagée par rapport à ce point-là.

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée.

Monsieur le Maire remercie le public présent et les internautes qui ont suivi ce conseil.

**Vu, le Maire**  
**Luc MONNET**

